

OK. V. V.
C.

Projet d'information concernant le matériel électoral à l'attention des électeurs des Chambres des métiers et de l'artisanat :

ENVOI DU MATERIEL ELECTORAL : RAPPEL

Ont été adressés à chaque électeur le matériel électoral et les documents de propagande suivants :

- une enveloppe électorale (de vote) de couleur bulle ;
- une enveloppe d'acheminement des votes préaffranchie ;
- les bulletins de vote ;
- la circulaire de propagande ;
- une notice explicative ;

Les enveloppes non parvenues à leur destinataire seront retournées à la préfecture, qui les conservera jusqu'à l'expiration des délais de recours contre les élections ou, le cas échéant, jusqu'à l'intervention d'un jugement définitif sur les contestations.

IMPORTANT :

Les électeurs n'ayant pas reçu leur matériel de vote pourront le retirer à la préfecture, sur présentation d'une pièce d'identité, à compter du 3 octobre 2016.